

ENSEIGNANT ARTISTIQUE DANSE CONTEMPORAINE CDD d'un an à temps non complet (5h hebdomadaires)

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 58 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Rattaché-e à l'école intercommunale de musique et danse, sous la responsabilité de la directrice du site de Tain L'Hermitage, vous participez au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves de l'École intercommunale ARCHE Agglo et des écoles primaires et maternelles en inscrivant vos activités dans le projet collectif d'établissement.

MISSIONS :

- Enseigne la danse contemporaine
- Organise et suit les études des élèves
- Assure la promotion de l'enseignement de sa discipline
- Participe au rayonnement de l'école
- Organise et assure le suivi pédagogique des élèves
- Assure des heures d'intervention en milieu scolaire : Conçoit et encadre des projets musicaux menés avec des enfants de maternelles et primaires en partenariat avec les enseignants, encadre les pratiques collectives, encadre les élèves participant aux actions de diffusion, repère et favorise l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves

PROFIL ATTENDU :

- Titulaire du Diplôme d'État de Danse
- Permis B obligatoire
- Maîtrise de son domaine d'enseignement artistique
- Capacité à transmettre ses connaissances par une pédagogie adaptée
- Capacité à encadrer la formation artistique globale d'un élève
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- CDD d'un an avec rémunération de 550€ brut (Base 5h hebdomadaires) par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale (grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe).
- Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale
- Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs
- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël), prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation de la mutuelle santé (entre 15€ et 50€ par mois selon la composition du foyer, pour un temps complet) et/ou prévoyance (7€ brut mensuel) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).

Temps de travail : Poste à 5h hebdomadaires (avec 1h30 d'IMS à minima)

Répartition horaire : 3h30 le mercredi matin + heures d'intervention en milieu scolaire à définir fin avril.

Lieu de travail : École de Musique et de Danse Intercommunale Arche Agglo – Site de Tain L'Hermitage (26600) à titre principal

Poste à pourvoir : 2 septembre 2024

Date limite de candidature le : 1^{er} juin 2024

Renseignements : Géraldine CATIL, directrice du site de Tain L'Hermitage (06.72.43.08.38) – École de Musique et de Danse intercommunale ARCHE Agglo

Candidatures (CV + lettre de motivation)

en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES